



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
24 juin 2022

Date d'affichage
24 juin 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mme LELOUP. MM. LESZYNSKI. MARGELIDON. MENERAT. Mmes THIBAUT. VACHER.

Objet de la délibération

**TARIF SORTIE
 A GUEDELON
 ORGANISEE PAR
 LA COMMUNE**

ABSENTS : Mesdames LAGRANGE et LEGER.

Madame Christelle THIBAUT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la commune de Cours-les-Barres envisage d'organiser une sortie payante au Château de Guédelon (Yonne) le 17 septembre 2022 pour les habitants de la commune.

A cet effet et conformément à la délibération du Conseil Municipal n°08/2020 du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire, une régie de recettes a été créée afin d'encaisser le produit de la participation aux sorties pouvant être organisées par la commune.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation financière demandée inclura le coût du transport en autocar et du billet d'entrée pour la visite du site auquel sera ajouté, pour les personnes qui le souhaitent, le coût du repas en fonction de la formule choisie.

Il propose les tarifs suivants :

.../...

Transport + entrée :

- Adulte : 17 €
- Enfant de 5 à 17 ans : 10 €
- (Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans)

Repas :

- Formule n°1 – Repas traiteur adulte : 28 €
- Formule n°2 – Repas traiteur jeune de 12 à 17 ans : 18 €
- Formule n°3 – Repas traiteur enfant de moins de 12 ans : 14 €
- Formule n°4 – Pique-nique adulte et jeune de 12 ans et plus : 12 €
- Formule n°4 bis – Pique-nique + jus de pomme ou bière
adulte et jeune de 12 ans et plus : 14 €
- Formule n°5 – Pique-nique enfant de moins de 12 ans : 10 €
- Formule n°5 bis – Pique-nique + jus de pomme
enfant de moins de 12 ans : 12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE à l'unanimité, comme indiqué ci-dessus, les tarifs pour la sortie organisée au Château de Guédelon.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1^{er} juillet 2022.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mancion'.

Pierre MANCION

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le 05.07.2022

et publication ou notification
du 05.07.2022